



35^{ème} Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS les 5 et 6 AOUT 2017

ASA SAMBRE ET HELPE REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le Vendredi 5 JUILLET 2017 à minuit
Ouverture des engagements	Le Lundi 3 juillet 2017 à 0 heure
Clôture des engagements	Le Lundi 24 Juillet 2017 à minuit
Parution du Road-Book	Le Samedi 29 Juillet 2017 à 9 heures
Reconnaisances	Les reconnaissances auront lieu le Samedi 29 Juillet de 9h à 18h, le Vendredi 4 Aout 2017 de 9h à 18h00 et le Samedi 5 Aout de 9h à 12h 30 sauf pour MONSVILLE DE 9h à 13h 30.
Vérifications administratives	Le Samedi 5 Aout 2017 de 9h 30 à 14 h 30 à l'Hôtel de Ville de FOURMIES
Vérifications techniques	Le Samedi 5 Aout 2017 de 10h à 15 h sur la Place Verte à FOURMIES
Pré-vérifications administratives	A la prise du Road-Book (*)
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Le Samedi 5 Aout 2017 à 13h30
Publication de la liste des équipages autorisés	Le Samedi 5 Aout 2017 à 16h 45 au tableau d'affichage Officiel
Publication des heures et ordre des départs	Le Samedi 5 Aout 2017 à 16h 45 au tableau d'affichage Officiel
Départ de la 1 ^{ère} étape	Le Samedi 5 Aout 2017 à 18 heures sur la Place Verte à FOURMIES
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Le Samedi 5 Aout 2017 à 19 h 41 sur la Place Verte à FOURMIES
Affichage du classement provisoire de la 1 ^{ère} Etape	Au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture dans la dernière ES au Tableau d'affichage officiel Les pénalités routières seront appliquées après le départ de la 2 ^{ème} Etape
Affichage des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Le Samedi 5 Aout 2017 à 23 heures sur la Place Verte à FOURMIES au Tableau d'affichage officiel
Départ de la 2 ^{ème} étape	Le Dimanche 6 Aout 2017 à 8 heures sur la Place Verte à FOURMIES
Arrivée du Rallye	Le Dimanche 6 Aout 2017 à 16 h 05 sur la Place Verte à FOURMIES
Affichage du classement provisoire Final	Au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH

Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Le Dimanche 6 Aout 2017 à 16 h 30 au Garage SPEEDY, Zone Commerciale CARREFOUR, Rue Théophile Legrand à FOURMIES.
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée à (Lieu) au fil des arrivées
LIEUX :	
Distribution des Road-Book & pré-vérifications	Hall de l'hôtel de ville de FOURMIES
Vérifications administratives	Hall de l'hôtel de ville de FOURMIES
Vérifications techniques	Place Verte à FOURMIES
PC Course	Hôtel de ville de FOURMIES
Collège des commissaires	Hôtel de Ville de FOURMIES
Tableau d'affichage officiel	Hall de l'hôtel de ville de FOURMIES
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place de Verdun à FOURMIES
Parc d'assistance	Place Verte à FOURMIES

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAMBRE ET HELPE organise les 5 et 6 Aout 2017 un Rallye intitulé :

35^{ème} Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le **21/04/2017** sous le N° **1917** et par la FFSA sous le permis d'organiser N° **477** en date du **11 MAI 2017**.

Comité d'Organisation

Président	Daniel DESCAMPS
Membres	Les membres du Comité Directeur de l'ASA SAMBRE ET HELPE
Secrétariat	39 Route de Rainsars ZOREES 59440 SEMERIES tel : 06 81 61 77 95 ; daniel.descamps041@orange.fr ; https://rallye-fourmies-avesnois.fr .
Permanence pendant le Rallye	Hôtel de Ville 59610 FOURMIES tél : 03 27 59 69 91

Organisateur administratif et technique

Nom : Daniel DESCAMPS ASA SAMBRE ET HELPE
Adresse : 39 Route de Rainsars ZOREES 59440 SEMERIES

1.1P. OFFICIELS Observateur de la ligue	François LANGLET	LIC 1559 01/02
Président du collège des commissaires sportifs	Colette LEOBET	LIC 7042 01/08
Membres du collège des commissaires sportifs	Annick NARGUET	LIC 1585 01/01
	J. François ROUSSELLE	LIC 2589 01/12
Directeur de course	Thomas LEMIRE	LIC 35253 01/11
Directeur de course adjoint	Mathieu LANGLET	LIC 122227 01/01
Adjoints a la direction de course PC	Martine PICHELIN	LIC 18416 01/11
	Claude ROJ	LIC 142485 01/11
Adjoints à la direction de course sur les ES	Patrick PERRIN	LIC 6678 01/12
	Joël TASSIER	LIC 143975 01/16
Adjoint à la direction de course voiture tricolore	François LANGLET	LIC 1559 01/02
	J. Paul MAILLARD	LIC 73 01/12
Adjoint à la direction de course voiture 00	Julien GRESSIER	LIC 161143 01/11
Voiture autorité	Daniel DESCAMPS	LIC 210042 01/09
Commissaire technique responsable	Jean Michel DESSE	LIC 5538 01/12
Commissaires techniques	Régis THILMANY	LIC 110645 01/11
	Yves VANACKERE	LIC 16711 01/12
	Bernard POTTIER	LIC 5010 01/12
	Michel LEBEAU	LIC 8842 01/01
Chargés des relations avec les concurrents	Michel TESNIERE	LIC 125487 13/17
	Océane POINSENET	LIC 126543 01/11
Responsable de la Presse	Olivier DELSEAUX	LIC 240589 01/99

Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRESNE	
Responsable du chronométrage	X	
Juges de faits	J. Jacques RODRIGUEZ	LIC 6857 07/01
	Nicole RODRIGUEZ	LIC 30703 04/08
	J. Pierre DESCHAMPS	LIC 5545 01/11
	José LOUIS	LIC 189661 01/01

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS compte pour la Coupe de France des Rallyes 2017, coefficient 3 et pour le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE (Pilotes et copilotes). Le Rallye de FOURMIES en AVESNOIS autorise la participation des concurrents étrangers.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation <https://rallye-fourmies-avesnois.fr> et qui auront lieu le Samedi 5 Aout 2017 entre 9h 30 et 14h 30 dans le hall de l'hôtel de ville de FOURMIES.

Les vérifications techniques auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives à FOURMIES Place Verte.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage SPEEDY, Zone Commerciale CARREFOUR, Rue Théophile Legrand à FOURMIES.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye National de FOURMIES en AVESNOIS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 24 Juillet 2017 à Minuit – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : Vincent JUSTICE 13 Rue du Moulin 59219 ETROEUNGT ou par mail à justice.vincent@orange.fr, mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 395 € (+6€ contribution Commissaires), 200 € pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA SAMBRE ET HELPE (+ 6 € contribution Commissaires), 300€ (+6 € contribution Commissaires) pour les équipages dont un membre est licencié à l'ASA SAMBRE ET HELPE.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 790€ (+ 6€ contribution Commissaires), 400 € pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA SAMBRE ET HELPE (+ 6 € contribution Commissaires), 600 € (+6 € contribution Commissaires) pour les équipages dont un membre est licencié à l'ASA SAMBRE ET HELPE.
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de 6 €, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée Place Verte à FOURMIES.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. Identification des Voitures

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS représente un parcours de **228,860 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales sur 3 parcours différents d'une longueur totale de **104, 990 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3, 5, 7	VALLEE DE L'HELPE	15,470 Km	X4	61,880 Km
ES 2	VILLE DE FOURMIES	1,770 Km	X1	1,770 Km
ES 4, 6, 8	MONSVILLE	13,780 Km	X3	41,340 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

Les ES 1, 3, 5, 7 « Vallée de l'Helpe » se déroulent avec une boucle à parcourir 2 fois. Les départs seront donnés à la discrétion des directeurs de course de l'ES.

Pour le calcul de l'heure de pointage au CH de fin de secteur, il sera pris en compte l'heure indiquée sur le carnet de bord (en principe les départs seront donnés dans la minute et l'organisateur a tenu compte de cette particularité pour le temps imparti du secteur). Par contre, l'heure de départ de l'ES (en HH, Mn, SEC et 10°) sera l'heure réelle relevée par l'imprimante du chronomètre reliée à la cellule.

L'équipage est seul responsable du nombre de tours effectuées selon l'annexe itinéraire et le road-book. Si le nombre effectué par l'équipage est plus que le nombre prévu, le temps retenu sera celui relevé sur la ligne d'arrivée, augmenté d'une pénalité d'une minute. Si le nombre de tours effectués est inférieur au nombre demandé, le concurrent recevra le plus mauvais temps réalisé « normalement » par le concurrent classé dernier, temps augmenté d'une pénalité de 2 minutes.

En cas de récidive pendant le Rallye, l'équipage recevra une pénalité décidée par le collège des commissaires, (pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.)

Il en sera de même pour l'ES 2 « VILLE DE FOURMIES » qui se déroulera exclusivement sur un secteur urbain.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu le Samedi 29 Juillet de 9h à 18h, le Vendredi 4 Aout 2017 de 9h à 18h00 et le Samedi 5 Aout de 9h à 12h 30 sauf pour MONSVILLE DE 9h à 13h 30.

Le nombre maximum de passages autorisés sera de 3.

ARTICLE 7P. DIPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaisons orange
- Chef de poste : Chasubles orange.

La couleur des chasubles doit être en adéquation avec les RTS.

Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les CH et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

7.7 P ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une ES), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

03.21.81.47.19

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

. Les chèques correspondants à la remise des prix seront envoyés par courrier dans les 72h suivant la fin de l'épreuve

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Classement Général	395	250	200		
Par classe					
De 1 à 3 partants	150				
De 4 à 5 partants	220	180			
De 6 à 10 partants	250	200	180		
De 11 à 15 partants	350	260	200		
Plus de 15 partants	395	260	200	90	50
Equipage féminin	220				

Les prix en espèces ne sont pas cumulables

Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées : N et FN ; A et FA ; R et FR.

Il sera distribué de nombreuses coupes.

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées